

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/03/31/2022031729/justel>

Dossier numéro : 2022-03-31/37

Titre

31 MARS 2022. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 mars 2020 autorisant l'organisation de Bacheliers et de Masters en langue anglaise

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 15-06-2022 page : 50790

Entrée en vigueur : 14-09-2022

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). A l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 mars 2020 autorisant l'organisation de Bacheliers et de Masters en langue anglaise, un littéra 40°, rédigé comme suit, est ajouté :
" 40° Master en sociologie (120 crédits) pour l'ULiège. ".

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur à partir de l'année académique 2022-2023.

[Art. 3](#). La Ministre de l'Enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté.